

Republican Record 1dC
MISEU COOP

30P

letter

REPUBLIQUE RWANDAISE



Kigali, le

No

/15.06.02

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Réf. No :

Annexe :

Objet : *prop. de retarder*
Payement de deux *une autre lettre a été envoyée*
Instructeurs.

Monsieur RWABONANA David
Directeur du Centre de Formation
de la Jeunesse de KANAMA
G I S E N Y I

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre
m'adressée le 19 Mai 1984 et conformément à la mienne du 3 Août
1984, toutes relatives à l'objet en marge, j'ai le regret de porter
à votre connaissance que les possibilités budgétaires ne me permet-
tent pas de répondre favorablement à votre demande.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.-

/15.06.02

Payement de deux
Instructeurs.

Monsieur RWABONANA David
Directeur du Centre de Formation
de la Jeunesse de KANAMA
G I S E N Y I

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre
m'adressée le 19 Mai 1984 et conformément à la mienne du 3 Août
1984, toutes relatives à l'objet en marge, j'ai le regret de porter
à votre connaissance que les possibilités budgétaires ne me permet-
tent pas de répondre favorablement à votre demande.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.-

/15.06.02

Paiement de deux
Instructeurs.

Monsieur RWABONANA David
Directeur du Centre de Formation
de la Jeunesse de KANAMA
G I S E N Y I

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre
m'adressée le 19 Mai 1984 et conformément à la mienne du 3 Août
1984, toutes relatives à l'objet en marge, j'ai le regret de porter
à votre connaissance que les possibilités budgétaires ne me permet-
tent pas de répondre favorablement à votre demande.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.-

/15.06.02

Payement de deux
Instructeurs.

Monsieur RWABONANA David
Directeur du Centre de Formation
de la Jeunesse de KANAMA
G I S E N Y I

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre
m'adressée le 19 Mai 1984 et conformément à la mienne du 3 Août
1984, toutes relatives à l'objet en marge, j'ai le regret de porter
à votre connaissance que les possibilités budgétaires ne me permet-
tent pas de répondre favorablement à votre demande.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.-



Kigali, le

N° /15.06.02

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Réf. N° :
Annexe :
Objet : Payement de deux
Instructeurs.

*Concordance
de la propre
Mg ? En*

Monsieur RWABONANA David
Directeur du Centre de Formation
de la Jeunesse de KANAMA
G I S E N Y I

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre
m'adressée le 19 Mai 1984 et conformément à la mienne du 3 Août 1984,
toutes relatives à l'objet en marge, j'ai le regret de porter à votre
connaissance que les possibilités budgétaires ne me permettent pas de
répondre favorablement à votre demande.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.-

Kanama le 19/05/1984

No 44/5.03/84

OBJET: Deux Instructeurs du
C.F.J.KANAMA impayés.

18/06/84

Voir la lettre dans laquelle nous avons mis l'attention sur ce problème

DEF pour ante cédent et la reprise à la présente

A traiter par	
Date entrée	19/05/84
Classification	3839/15-84

Dr. Form

August pour se soumettre

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif :KIGALI.

S/G. de Monsieur le Bourgmestre de la Commune
de KANAMA.

Monsieur le Ministre,



Vu la Lettre No 14/5.03/83 du 08/10/83 dont sa deuxième paragraphe explique l'objet de la présente:le non-paiement de deux Instructeurs du C.F.J.Kanama;BARAWIGILIRA Wenceslas le Maçon et SINABAJIJE Syridie le Menuisier;

Vu la Lettre No 17/5.03/83 du 06/12/83 dont le point No 3 des souhaits sortant de tout le rapport,explique également l'objet en Marge,

Vu la Lettre No 29/5.03/84 du 09/02/84 dont l'objet:Salaires de deux Instructeurs du C.F.J.Kanama;

Vu la Lettre No 39/5.03/84 du 29/03/84 dont le point No 3 du rapport en annexe,éclaircie la situation de ces deux Instructeurs;J'ai l'honneur de venir au près de votre haute bienveillance,en vue de vous demander de nous résoudre cette question qui vous est soumise.

Monsieur le Ministre,le C.F.J.Kanama a bien salué votre assistance en matériaux de Construction.Les Jeunes avec ces deux Instructeurs sont contents de se construire le nouveau appartement,dont nous espérons l'inauguration dans les prochains mois.

Monsieur le Ministre,souhaitant bonne réception de la présente et espérant une suite favorable à cette demande,après vérification de la mise en place annexée à la Lettre No 14/5.03/83 du 08/10/83,veuillez agréer,l'expression de ma très haute Considération.

DIRECTEUR DU C.F.J.KANAMA
RWABONANA David

RWB

C.I.à Messieurs:

-Le Préfet de la Préfecture
GISENYI.

-L'Encadreur Régional de la
Jeunesse et des Sports:
GISENYI.

03 MAI 1984

1612 / 15.07

L
2/5/84

Monsieur le Bourgmestre
de la Commune KANAMA
GISENYI

Monsieur le Bourgmestre,

Au cours de ma visite effectuée dans votre Commune, j'ai constaté que la région est regorgée de plusieurs potentialités que vous tâchez d'exploiter surtout en faveur des jeunes. J'ai également apprécié vos initiatives en matière d'élaboration et de réalisation des projets d'encadrement et de formation de la jeunesse.

Mais la présence d'un Centre Communal de Développement et de Formation Permanente, d'un Centre d'Enseignement Rural, Artisanal et Intégré et leur emplacement dans une même parcelle que le Centre de Formation de la Jeunesse en construction ont fort attiré mon attention en ce qui concerne leur collaboration, la synchronisation et l'Uniformisation de leurs programmes de formation et d'autres activités.

Tenant compte des actions et des objectifs des deux premières structures qui disposent déjà d'une infrastructure adéquate, je crois qu'il faudrait d'abord voir si ceux d'un Centre de Formation de la Jeunesse ne vous amèneraient pas à tout entreprendre pour ne rien réaliser ou aboutir à une sorte de services concurrents alors que tous visent à la promotion du développement régional. Il faudra surtout être vigilant pour le Centre d'Enseignement Rural, Artisanal et Intégré et le Centre de Formation de la Jeunesse qui se ressemblent à quelque points de vue.

Suite à votre lettre n° 14/5.03/83 du 8/10/1983, je n'ai pu vous accorder que Cent Sacs de Ciment et Trois Cents Tôles pour la construction du Centre de Formation de la Jeunesse. Quant à votre demande de personnel, le Ministère n'est pas à mesure d'y satisfaire car il veut d'abord renforcer les Centres déjà existants en fonction du budget qui lui sera alloué.

C.P.I à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture

GISENYI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.

REPUBLIQUE RWANDAISE



Kigali, le

No /15.07

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Réf. No :

Monsieur le Bourgmestre

Annexe :

de la Commune KANAMA

Objet :

G I S E N Y I

Monsieur le Bourgmestre,

Au cours de ma visite effectuée dans votre Commune, j'ai constaté que la région est regorgée de plusieurs potentialités que vous tâchez d'exploiter surtout en faveur des jeunes. J'ai également apprécié vos initiatives en matière d'élaboration et de réalisation des projets d'encadrement et de formation de la jeunesse.

Mais la présence d'un Centre Communal de Développement et de Formation Permanente, d'un Centre d'Enseignement Rural, Artisanal et Intégré et leur emplacement dans une même parcelle que le Centre de Formation de la Jeunesse en construction ont fort attiré mon attention en ce qui concerne leur collaboration, la synchronisation et l'Uniformisation de leurs programmes de formation et d'autres activités.

Tenant compte des actions et des objectifs des deux premières structures qui disposent déjà d'une infrastructure adéquate, je crois qu'il faudrait d'abord voir si ceux d'un Centre de Formation de la Jeunesse ne vous amèneraient pas à tout entreprendre pour ne rien réaliser ou aboutir à une sorte de service concurrents alors que tous visent à la promotion du développement régional. Il faudra surtout être vigilant pour le Centre d'Enseignement Rural, Artisanal et Intégré et le Centre de Formation de la Jeunesse ^{à quelques points} qui se ressemblent ~~comme deux gouttes de sucre~~ ~~tes d'eau prélevées de deux verres différents.~~

Suite à votre lettre n° 14/5.03/83 du 8/10/1983, je n'ai pu vous accorder que Cent Sacs de Ciment et Trois Cents Tôles pour la construction du Centre de Formation de la Jeunesse. Quant à votre demande de personnel, le Ministère n'est pas à mesure d'y satisfaire car il veut d'abord renforcer les Centres déjà existants en fonction du budget qui lui sera alloué, ~~et qui connaissent des difficultés suite au manque d'enseignants.~~

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

M.A.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Ministre pour approbation
Kigali, le
13/4/84
He pour avec cette lettre
No /15.06.02

Réf. No : V.L. du 18/01/1984 et
Annexe : du 9/2/1984
Objet : Réunion des parents
au C.F.J. KANAMA

Monsieur RWABONANA David
Directeur du Centre de
Formation de la Jeunesse
de KANAMA - GISENYI

Monsieur,

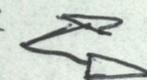
Suite à votre lettre dont la référence et l'objet sont ci-émargés, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mon Département n'est pas pour le moment en mesure d'engager de nouvelles unités.

Vous devrez recourir à d'autres ressources pour pouvoir payer tous vos instructeurs.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

C.P.I.à:

- Monsieur le Préfet de Préfecture
G I S E N Y I
- Monsieur l'Encadreur Régional
de la Jeunesse et des Sports
G I S E N Y I
- Monsieur le Bourgmestre de la
Commune KANAMA - GISENYI

CERA 
CCDF 

FICHE DE TRANSMISSION

A:

DURGERAL / J

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

FTX

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

DBE

Noter et retourner _____

Pour information _____

ne m'en avec ce dossier

A classer _____

Commentaires _____

15/4/84

Date:

J
13/4/84

De:

DF.



Kigali, le

No /15.06.02

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Repondre

Réf. No : V.L. du 18/01/1984 et
Annexe : du 9/02/1984
Objet : Réunion des parents
au C.F.J. KANAMA

Monsieur RWABONANA David
Directeur du Centre de
Formation de la Jeunesse
de KANAMA - GISENYI

Monsieur,

Suite à votre lettre dont la référence et l'objet sont ci-émargés, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, ~~concernant le point relatif à la prise en charge de 2 instructeurs par mon Département,~~ ^{mon département} le Ministère n'est pas pour le moment en mesure d'engager de nouvelles unités.

Vous devrez recourir à d'autres ressources pour pouvoir payer tous vos instructeurs.

C.P.I.à:

- Monsieur le Préfet
de Préfecture
G I S E N Y I
- Monsieur l'Encadreur Régional
de la Jeunesse et des Sports
G I S E N Y I
- Monsieur le Bourgmestre de
la Commune KANAMA - GISENYI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

Kanama le 09/02/1984

REPUBLIQUE RWANDAISE



Pauline
Chercher lettre adressée
à ce monsieur
Cartier

Kigali, le

No 29/5.03/84

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

B. P. 1044 Kigali

C.F.J. KANAMA

A traiter par *DG J. Kanama - voir la*
situation ?
Date entrée : *16/09/84*
N° Classement : *8905/15-04* *DH 20/2/84.*

Réf. No :

Annexe :

OBJET : Salaires des Instructeurs
du C.F.J. KANAMA.

✓ Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif: KIGALI.

Monsieur le ~~Ministre~~,

Dans le C.F.J. de Kanama il y a deux Instructeurs de
métier (impayés) et six Techniciens Communaux (payés), tous qui se sont donnés pour aider d'
une façon continue, la Jeunesse en Formation.

Monsieur le Ministre, la question reste à ces deux
pré-cités, car ils travaillent avec leur honnêteté et leur intelligence, mais ils ne béné-
ficient rien, alors que les autres (Techniciens) empauchent leurs Salaires à la fin de tous
les mois.

Sur ce Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de m'ap-
procher auprès de votre haute autorité en vue de vous demander la satisfaction à cette
question alarmante; et je ne doute pas que vous agissiez dans le sens de satisfaire à ma
demande, pour ces deux Instructeurs; après vérification de vos dossiers déjà envoyés.

Directeur du C.F.J. Kanama

RWABONANA D.



C.I. à:

-Monsieur le Préfet de la

Préfecture de GISENYI,

-Monsieur le Bourgmestre de

la Commune de KANAMA,

-Monsieur l'Encadreur Régional

de la Jeunesse et des Sports

GISENYI.

Pour approbation
~~Aug.~~ le 14.02.84

Kigali - - -
N° - - /15.06.02

Ref. N°: U.L. du 18/05/1984

RWABOMANA
16.2.84

Objet: Réunion des parents
au C.F.J. KAMAMA.

Monsieur RWABOMANA David
Directeur du Centre de Formation
de la jeunesse de KAMAMA
GISENYI.

Monsieur,

Suite à votre lettre dont la référence
et l'objet sont ci-émergés, j'ai ^{d'honneur} ~~le regret~~ de porter
à votre connaissance que, concernant le point relatif
à la prise en charge de 2 instructeurs par mon Département,
le Ministère n'est pas pour le moment en mesure
d'engager de nouvelles unités.

Vous devrez recourir à d'autres
ressources pour pouvoir payer tous vos instructeurs.

Cf. I. à :

- Monsieur le préfet de la préfecture
GISENYI.
- Monsieur l'Encadreur Régional de
la jeunesse et des Sports GISENYI.
- Monsieur le Bourgmestre de la
Commune KAMAMA / GISENYI.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILIVITAMA Augustin
Major BEN-

DEF

06 JAN. 1984

033/12.06.02

Volet le 08/10/1983
N° 14/5.03/83

Monsieur le Directeur du Centre
de Formation des Jeunes de KANAMA
G I S E N Y I

Monsieur le Directeur,

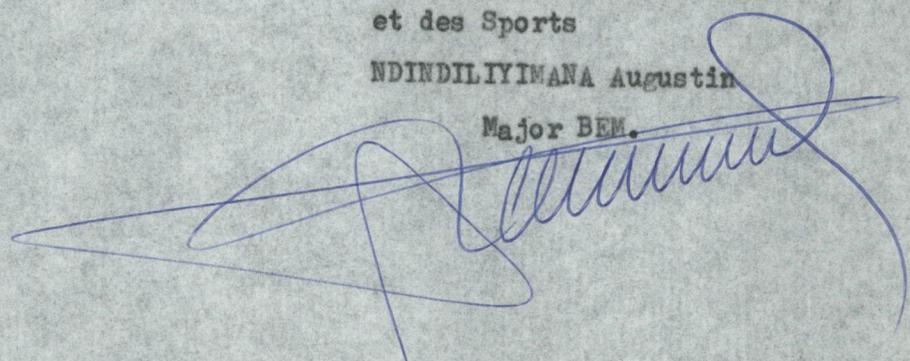
Suite à votre lettre dont la référence est ci-émargée, je porte à votre connaissance que plusieurs Centres de Formation connaissent des difficultés suite au manque de personnel enseignant en suffisance. Le Ministère veut d'abord renforcer les Centres déjà existants en fonction du budget qui lui sera alloué.

Vous vous souviendrez que le Ministère vous a mis à la disposition de la Commune KANAMA en guise de soutien à l'action menée en faveur de la Jeunesse de la région. Il entend examiner, selon ses moyens, d'autres possibilités d'intervention dans votre Centre.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.



*DBP
pour exécution
22/11/83*

OBJET: C.F.J.Kanama
détaché à la Coopérative
(K.I.A.K.A.)

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports
à Kigali.

Réponse que plusieurs centres de formation ne fonctionnent pas. Le ministre va renforcer mais le tout dépendra du budget.



S/C. de Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Kanama,

Monsieur le Ministre,

A traiter par
Date entrée: 18/11/83
N° d'élément: 5559/12.04

Comme partout ailleurs dans le pays, la Commune de Kanama compte un grand nombre de Jeunes descolarisés jusque en huitième année. Considérant que notre Commune Kanama n'avait qu'un seul Centre Artisanal, et qui, à son tour, ne veut-êtré pas appelé "Centre de Formation des Jeunes mais Coopérative de production et de Commercialisation (K.I.A.K.A.)" les autorités locales aidées du Directeur et Parents, et sentant la gravité qu'ont ces Jeunes et les déguants qu'ils causeraient plus tard, ont séparé, depuis Septembre 1983, le pur Centre de Formation des Jeunes de celui qui a pris le sens de la Coopérative.

Monsieur le Ministre, le Centre de Formation détaché compte une soixantaine de Jeunes en formation, deux Instructeurs de carrière l'un Maçon et l'autre Menuisier. Les deux restent impayés; car la commune se voit incapable; nous attendons de vous leurs rémunérations selon vos décisions suivant leurs qualifications. La liste de tout le Personnel aidant, l'horaire de cours au centre, la liste des Jeunes en Formation et le Projet relatif au centre, se trouvent en annexes à celle-ci, et le rapport général du centre sur son évolution vous sera parvenu d'ici peu.

Monsieur le Ministre, souhaitant bonne réception de la présente et espérant une suite favorable en elle, veuillez agréer, l'expression de ma très haute considération.

Directeur du Centre de Formation de la Jeunesse
Kanama,
RWABONANA David

C.I. à:

- Monsieur le Préfet de la Préfecture de GISENYI.
- Monsieur l'Encadreur Régional de la Jeunesse et des Sports: GISENYI.

LISTE DU PERSONNEL AU CENTRE DE
FORMATION DE LA JEUNESSE KANAKA

NOMS & Prénoms	PROFESSION	AGE	QUALIFICATION	ETAT CIVIL	ENFANTS	PERS. EN CHARGE	SALAIRES
1. RWABONANA David	DIRECTEUR	1959	6 ans P. P. + stage de Formation des directeurs	Marie	1	1	✓
2. SINABATJE Siliéon	LIENUISIER	1959	Certificat Ecole d'art de Nyaudo	Marie	1	0	A DETERMINER PAR LE MINISTERE DE LA JEUN. & SPORTS
3. BARAWI Gilira Menseslas	MAÇON	1950	Ecole primaire 6 ^è + Expérience de 5 ans en maçonnerie.	Marie	3	0	A DETERMINER PAR LE MINISTERE DE LA JEUN. & SPORTS

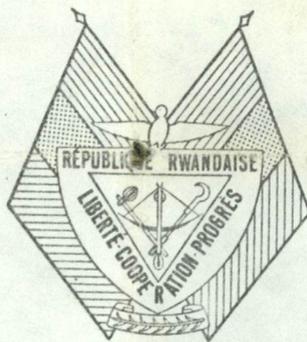
LES INTERVENANTS

Président du Kanaka	Histoire & Géographie	MINISTRE
1. SEBIRI Aloya Agronomiste Kanaka		✓
2. SEBIRAHO Philippe Agriculture & Elevage		COMMUNE ✓

NB: Le Directeur Occupe des: Cuisines, Hygiène et Santé (Savoir - Vivre).
Le corps et structure s'inscrivent au programme après avoir traité le Matériel
nécessaire.

CERTIFICAT

ECOLE



ARTISANALE

Menuiserie

Au Nom du Président de la République Rwandaise

Le Jury de l'Examen de fin d'Etudes de l'Ecole ARTO NYUNDO

Attendu que M. SINABAJJE Sylidion né à NYUNDO

le 1959, a subi avec DISTINCTION (74⁸/10)

l'examen de fin d'études de la Section MENUISERIE de deux ans portant sur les cours suivants :

Religion ou Morale, Français, Mathématique,
Technologie, Dessin technique, Croquis, Composition,
Menuiserie pratique.

Confère au récipiendaire le Certificat d'ARTISAN MENUISIER.

Donné à NYUNDO, le 26 Juin 1977



I.N.R. 30.302 — 200

Le Président

Les Membres

Le Titulaire

[Handwritten signatures of the President, Members, and Titulaire]

ATTESTATION DE SERVICE

Je soussigné HAGUMA Silas, Directeur de
l'Entreprise GECICO S.P.R.L., (Entreprise de Génie Rural Civil et Construction)
atteste par la présente que le nommé *BARAWIGILIRA Wenzeslas*
est employé de l'entreprise GECICO en qualité de *Mason*
à partir du *1er Janvier 1980*

Fait à Kigali, le *9/5/1980*

GECICO S.P.R.L.
ENTREPRISE DE GENIE RURAL, CIVIL

Le Directeur de l'Entreprise

R.P. 1204

GECICO S.P.R.L.

HAGUMA SILAS. - *[Signature]*

LISTE DES JEUNES ADMIS AU C.F.J.KANAMA DEPUIS SEPT.1983.

1.Ndagijimana	Aphrodithe
2.Basangirulubili	J.de Dieu
3.Gate	J.Baptiste
4.Ulimubenshi	Bonaventure
5.Uwimana	Boniface
6.Kwitonda	Emmanuel
7.Gicuku	Valerien
8.Niyibizi	J.Damacène
9.Nsengiyumva	Aloys
10.Rwaraheze	Emmanuel
11.Byukusenge	Grégoire
12.Uwimana	Bonaventure
13.Hategekimana	Emmanuel
14.Nzirakarushyo	Innocent
15.Nangilibi	Ildéphonse
16.Niyonzima	Valence
17.Ntezabili	théophile
18.Mpayimana	Daniel
19.Rwamunangi	J.M.V.
20.Habufite	J.Damacène
21.Ngirente	JUVÉNAL
22.Sibobugingo	THÉOPHILE
23.Bazirake	J.Pierre
24.Ukobimaba	J.Damacène
25.Gashabuka	Mathias
26.Dushimilimana	
27.Gasigwa	J.Baptiste
28.Nzabenimpa	Gaspard
29.Ntawukirasongwa	Zacharie
30.Nizeyimana	Victor
31.Musekura	Celestin
32.Baziyaka	J.Damacène
33.Bitegetsimana	faustin
34.Iyamuremye	J.Berchmas
35.Nsengiyumva	Emmanuel
36.Habarugira	Flavien
37.Harelina	Elie
38.Kanyamahanga	J.M.V.
39.Nsi giyimana	Faustin
40.Ntamshutinwa	Félicien
41.Ntanyungura	Félicien
42.Ntawigira	Alphonse
43.Ntilivamunda	J.Damacène
44.Sendegeya	J.Bosco
45.Nsengiyumva	Bernad
46.Ruraheze	Anastase
47.Bizimana	J.Baptiste

48.Ndeze	Bénoît
49.Ndilireho	Gaspard
50.Nteziryayo	Valence
51.Ndimubanzi	Joseph
52.Habimana	Alexis
53.Turatsinze	Grégoire
54.Nteziyaremye	Anthél
55.Bitegetsimana	Raphael

PROJET: CREATION D'UN CENTRE DE FORMATION DES JEUNES DE KANAMA.HISTORIQUE OU GENERALITES DU CENTRE.

Depuis les années 1976, la Commune de Kanama avait créée un Centre de Formation des Jeunes de Kanama. Le but de ce Centre était de former les Jeunes en matière de l'agriculture, de l'élevage, de la menuiserie et l'artisanat. Les Jeunes s'étant largement intéressés à l'artisanat, la Commune a elle aussi puossé sa formtion vers le métier souhaité. Comme les années se poursuivaient, les Jeunes trouvaient des Certificats dans ce domaine. Les uns sont envoyés à Murunda à Kibuye y apprendre d'autres connaissances artisanales. Ensemble avec ceux qui étaient envoyés à Kibuye à leur retour, la Commune leur avait donné ou cédé une maison, dans laquelle ils se sont réunis pour continuer leurs arts, mais toujours avec des instructeurs intervenants: entre autres les agronomes, les Vétérinaires et Mr. J.F. Godding qui est devenu en 1980 leur Conseiller. Le Centre de Formation des Jeunes de Kanama est devenu "Centre de Fommration des Jeunes Artisans Kanama depuis fin 1979 jusqu'à en 1982. En ce temps là, le Centre venait d'avoir:

- Une salle d'exposition de ses produits
- Une salle de cordonnerie
- Une salle pour la pâtisserie +(un atelier de brosse récent)

Alors, en mi-juin 1983, le Centre de Formation des Artisans Kanama a voulu adopter un autre objectif dans le sens de la Coopérative; mais toujours avec la Formation des Jeunes en son sein. Celle-ci (Coopérative), voulrnt arriver à la production et à la Commercialisation de ses produits, en Juillet 83, elle a constitué son dossier coopératif et c'est encore pourquoi elle a intensifié ses métiers en tenant compte sur le coté technique et pratique de ses membres.

Les autorités Communes ayant appris ce changement de Centre au Coopérative, en collaboration avec les parents et avec le Directeur qui était justement envoyé dans ce Centre, tous se sont aidés en faisant la campagne de recrutement pour créer un autre Centre avec l'appellation du C.F.J. Kanama, tout en l'adoptant les activités lesquelles ne se font pas dans la dite Coopérative de production et de commercialisation; telles que: la menuiserie, la maçonnerie l'agriculture et l'élevage et d'autres cours comme: Histoire, Géographie, Civisme, Gestion coopérative, Education Physique et Sportive, Hygiène et Santé. Avec les filles, le Centre prévoit leur donner un cours spécifique de la ~~sexcouzzex~~ COUPTURE.

Comme c'est d'ailleurs connu, partout dans la république Rwandaise, les Jeunes à former sont nombreux. C'est pourquoi le C.F.J. Kanama est créé en remplacement avec le premier, tout en gardant le Directeur comme tel dans le second Centre, Conseiller et animateur dans la Coopérative et Entraîneur Sportif dans toute la Commune de Kanama.

PROJET DE CREATION D'UN C.F.J.KANAMA EN REMPLACEMENT AVEC LE C.F.J.ARTISANS KANAMA
DEVENU COOPERATIVE

I.IDENTIFICATION DU PROJET

Le projet de création d'un C.F.J.Kanama est réalisé dans le secteur Kanama,Commun Kanama Préfecture Gisenyi, en République Rwandaise;en remplacement avec celui qui est devenu Coopérative en Juillet 83.Il consiste à continuer la Formation premenante des Jeunes en matière des Maçons,Ménuisiers,Agriculteurs et Eleveurs et si possibilité il y a, le Centre tiendra compte sur le côté "FORGE" +ces autres cours cités ci-haut.le côté pratique prime toujours sur le côté théorique.

Ce projet du secteur Kanama touche tous les secteurs de la Commune Kanama plus d'autres secteurs des autres Communes environnantes.Le Centre accomplit ses activités dans un local Communal et l'atelier des cours pratiques, se à côté du Silo.Ici, le besoin de deux instructeurs compétents;l'un Maçon et l'autre Ménuisier, se fait sentir dans ce Centre, pour bien fixer ces deux métiers dans les mémoires de nos Jeunes.

2.SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU PROJET:

Comme il est dit ci-haut, nos Jeunes sont très nombreux.Ceux, descolarisés jusqu'en huitième forment également un nombre suffisant pour la création d'un C.F.J. comme celui-ci .La Commune n'a pas d'industries; et bien entendu là ces industries sont, il est impossible de donner du travail à ces Jeunes qui ne connaissent aucun métier.C'est pourquoi et connaissant ces problèmes du manque d'emploi des nos Jeunes, la Commune a créé ce Centre de Formation des Jeunes, pour qu'au future ils puissent se débrouiller avec ces métiers acquis.

Personne n'ignore pas les problèmes démographiques de notre pays.nous sommes déjà plus de 5.000.000, sur une étendue de 26.860 km².La Commune de Kanama, selon le recensement de 1978, 45.000 habitants et ceux sur une étendue de; donc, il n'y a absolument pas des champs.Le seul moyen que les autorités se sont donnés, c'est de chercher et de donner les métiers aux Jeunes pour leur vie future.

3.OBJECTIFS DU PROJET:

Le premier objectif, c'est la lutte contre la délinquance et le vagabondage car ces deux mauvaises adjectifs sont rencontrés surtout aux personnes qui non rien à faire, qui n'ont pas d'occupations rentables.Bien que le Centre ne pourra pas éberger tous les Jeunes de la Commune, mais progressivement, et étant soutenu par ceux qui nous écoutent, le Centre fera quelque chose parmi les Jeunes de la Commune de Kanama.Le second objectif, bien qu'il y a d'autres encore, c'est de former un Jeune au côté: Moral, Intellectuel, Social, Culturel et Physique pour qu'il devienne un bon citoyen du Pays.

REALISATION DU PROJET

A) FINANCEMENT

a) Population (Parents): 60.000FRW.

-Minéerval de 1.000FRW/ Enfant pour l'achat du matériel didactique aux cours de Maçonnerie et Menuiserie. Petite somme mais qui nous aide.

b) la commune

La commune a prêté au centre:

-Un local pour le Bureau du Directeur

-Une salle pour les théoriques

-Un atelier pour les cours pratiques

La commune a donné au centre:

-Un champs de démonstration pour l'agriculture

-Une parcelle pour le cours d'élevage (petit bétail)

-Planches pour commencer la menuiserie. Mais ici, le C.F.J. Kanama s'adhérera au Ministère de l'agriculture et de l'élevage pour demander quelques dix arbres de la Forêt Naturelle de Gishwati commune Kanama, pour Planches.

c) Les tiens

: 2.820.000FRW (à trouver)

-Cette somme d'argent une fois trouvée aidera le Centre dans/:

1) la construction, car il doit être détaché des locaux de la commune,

2) tout autre Matériel didactique du centre, car chaque année nous devons recruter d'autres Jeunes.

B) LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE :

La Commune, aidée du Directeur du C.F.J. et Parents, assurent le bon fonctionnement de celui-ci. Ici, nous n'oublions pas les techniciens affectés dans la commune Kanama.

N.B.: -Pour des plus amples informations concernant le détail des dépenses, CFR. devis en annexe.

MOYENS LOGISTIQUES

-Devis de réalisation d'un projet "Centre de Formation des Jeunes Kanama, Préfecture Gisenyi.

-La construction et équipement du Centre:

& 3 salles de classes pour les cours théoriques:

300.000FRW. chacune x3 = 900.000FRW.

& 3 ateliers des cours Pratiques:

250.000FRW. chacun x3 = 750.000FRW.

& 3 dépôts du Matériel didactique:

200.000FRW. chacun x3 = 600.000FRW.

& Bureau du Directeur et son équipement:

280.000FRW. x1 = 280.000FRW.

& Achat d'autres Matériaux restants relatifs au centre:

150.000FRW. - 60.000FRW (Matériaux déjà achetés:
= 90.000FRW.

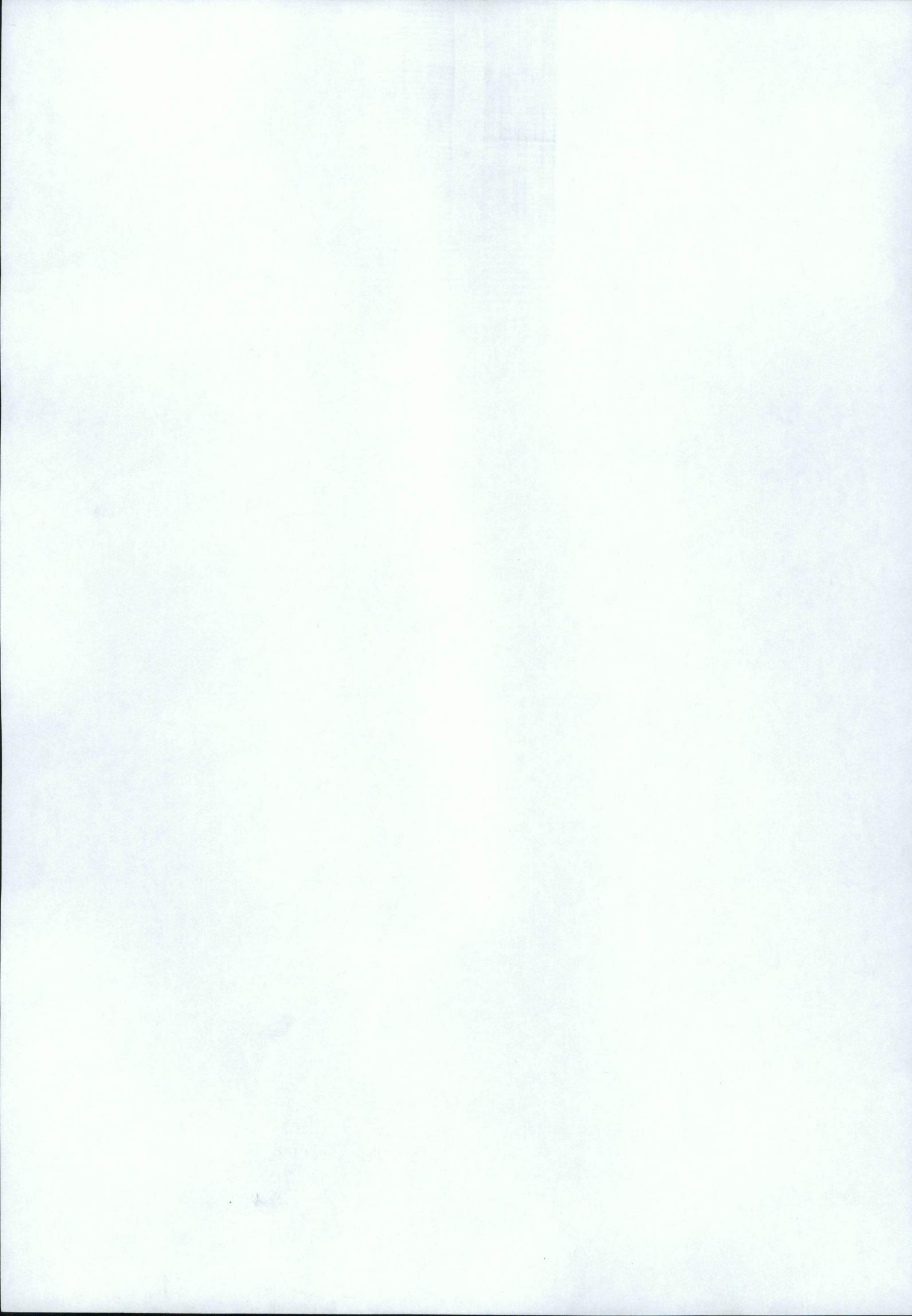
-Les dépenses précédentes se lèvent à:

2.620.000FRW

& L'évaluation des travaux des Jeunes dans cette construction pourront

~~se~~ se lever à 200.000FRW:

le coût estimatif de ce Projet sera de: 2.820.000FRW.



REPUBLIQUE RWANDAISE

MITJEU COOP

1dc

25p

Rapport

—

Note au Ministre
=====

Vu. R

Subsidiairement à l'enquête menée sur la disparition de 6 matelas au Collège Saint-André vous voudrez trouver ci-après les éléments nouveaux complémentaires :

L'on se souviendra d'abord que les matelas avaient été achetés et transportés au Collège Saint-André par Mesdames MUKABANANA Angéline et MWANAWIMPUHWE Bonifrida, que les responsables du collège leur ont donné les locaux avec des lits sur lesquels les matelas ont été déposés. Les matelas achetés devaient compléter ceux du collège.

Aucune remise et reprise n'a eu lieu entre les agents du Ministère et l'intendante du Collège. Selon les agents interrogés cette remise et reprise n'était pas nécessaire car les lits apprêtés correspondaient au nombre de joueurs et que chaque lit devait avoir un matelas.

Après les festivités, Madame MUKABASEBYA Césarie a été chargée de transporter les matelas achetés à Kavumu.

Selon les documents d'interrogatoire en annexe, Mesdames MUKABANANA Angéline et MWANAWIMPUHWE Bonifrida qui auraient dû normalement les transporter à Kavumu ont été empêchées pour des raisons suivantes. Aussitôt après la réception des joueurs qui a suivi les fêtes, Madame MUKABANANA Angéline, en état de grossesse très avancé et donc très fatiguée a été autorisée par ses collègues de rentrer chez-elle tandis que MWANAWIMPUHWE Bonifrida devait remettre les couvertures empruntées au MININTER. Ainsi, Madame MUKABASEBYA Césarie qui était disponible, a été chargée de convoier les matelas à Kavumu.

Le premier convoi de matelas au nombre de 180 a été chargé en présence de MUKABIDEÏ Perpétue, MWANAWIMPUHWE Bonifrida, MUGEMANGANGO André et les chauffeurs SIBOMANA Antoine et BIGARUKA Firmin.

Le second convoi a été opéré par MUKABASEBYA à l'absence de ses collègues dont la présence n'était pas nécessaire. C'est au cours de cette opération que le manquant de 6 matelas a été constaté en présence de l'intendante du collège.

L'élément nouveau qui entre en jeu, c'est l'opération de retrait de matériel des intore qui a eu lieu entre les 2 tours. En effet, l'intendante Dorothee m'a informé qu'elle a remis à MUHUTU deux fois de suite la chef de la salle où étaient déposés le reste des matelas pour y retirer le matériel des intore. Elle n'a pas suivi cette opération et personne d'autre, à part le Chauffeur MUDAKEMWA Frédéric, n'était pas avec MUHUTU. Elle situe la disparition de ces 6 matelas à cette période.

Interrogé, MUHUTU reconnaît qu'il n'y a été qu'une seule fois pour y retirer le matériel des intore, sans en avoir informé l'équipe qui y avait déposé les matelas; que ceux-ci y étaient encore à ce moment là mais que ce matériel a été retiré en présence de l'intendante.

Il est difficile de savoir qui, de MUHUTU ou de l'intendante, dit la vérité, car cette dernière affirme que MUHUTU s'est présenté 2 fois chez-lui pour lui demander la clef, et que de ces 2 fois elle n'a pas suivi le retrait de matériel des intore où étaient encore déposés les matelas qui restaient.

Elle se justifie en disant que tout ce qui était dans la salle appartenait au MICEUCOOP et que MUHUTU lui-même était un agent du même Département, et que de ce fait, elle ne trouvait pas nécessaire de le suivre.

Fait à Kigali, le 27/12/1988

Kalisa Emmanuel



Qui devrait faire la remise au Directeur du Collège ?

NOTE AU MINISTRE.

Suite à la mission d'enquête que vous m'avez chargé sur la disparition de 6 matelas, les conclusions retenues sont les suivantes.

- Les matelas parvenus à KAVUMU sont 247 sur 253 achetés. Il n'y a pas donc eu de disparition à KAVUMU mais au Collège Saint-André de Nyamirambo
- Il n'y a pas eu que des matelas disparus seulement mais aussi 17 paires de draps de lit.
- Madame MWANAWIMPUHWE affirme que Rwanda Foam a livré des matelas au complet, c'est-à-dire 253 mais malheureusement lorsqu'ils sont parvenus au Collège personne n'a pensé faire une remise-reprise écrite à l'intendante du Collège. Le manquant a été constaté après les fêtes lorsque l'opération de les évacuer sur Kavumu a commencé.
- Le Directeur du Collège a reçu tardivement l'information selon laquelle 6 matelas n'étaient plus du nombre mais a refusé d'en porter la responsabilité car il ignore dans quelles circonstances ces matelas ont disparu.
- Les dames chargées de la gestion de matériel dans la période des fêtes ont informé le Directeur du Folklore et Loisirs de ce manquant lorsqu'elles s'en sont rendues compte mais il n'y a pas eu de rapport écrit.

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu de remise-reprise, que la disparition n'a été constaté que lors du transport des matelas vers Kavumu, que le Directeur lui-même refuse d'endosser la responsabilité et avec raison car on ne peut pas savoir quand, où et par qui ces matelas ont disparu, qu'il est trop tard pour commencer des investigations au sein du Collège et que si c'était encore temps son Directeur ne l'accepterait pas parce qu'il ne reconnaît pas que ce méfait ait eu lieu dans son établissement, je propose que l'affaire soit classée sans suite avec l'espoir qu'elle ne se reproduira plus.

En annexe les déclarations écrites des personnes concernées par la disparition des matelas et des draps de lit.

Fait à Kigali, le 22/01/1988
KALISA Emmanuel
Chef de Division Inspection et
Evaluation.

Kalisa Emmanuel

Déclaration d'un manquant.

1. Achat de 253 matelas.

Les matelas ont été achetés suivant le bon de commande n° 454/87/KND et retirés de l'usine Rwanda Foam par MUKABANANA et MWANAWIMPUHWE.

Arrivés au Collège St André, les matelas ont été réceptionnés par l'intendante au Collège mais sans faire un décompte et ajoutés aux matelas du Collège pour atteindre 450 matelas. L'effectif de joueurs attendus étant de 450.

2. Chargement des matelas pour Kavumu.

Le chargement s'est opéré en 3 tours. C'est à ce moment là *qu* nous avons constaté le manquant de 6 matelas.

MUKABASEBYA Césarie qui était chargée du transport de ces matelas du Collège ^{St André} à Nyanza a déclaré le manquant au Directeur du Collège qui lui a signé ~~le~~ papier en annexe.

Au Ministère, le manquant a été déclaré verbalement au Directeur du Folklore et Loisirs.

Fait à Kigali, le 22/01/1988

MUKABASEBYA Césarie.

Heése

GROUPE SCOLAIRE
SAINT-ANDRE NYAMIRAMBO

B. P. 270 Tél. 54 87
KIGALI - RWANDA



Nyamirambo, le

G S S A / D I R / / /

Objet :

ICYEMEZO .-

Jyewe Padiri Andereya KIBANGUKA, Umuyobozi w'ishuri rya Mutagatifu Andereya, nemeye ko nyuma y'ibarura za matelas zasasirwaga abakinnyi kuva ku itariki ya 12 Kamena kugeza ku ya 2 Nyakanga 1987, mu bakozi ba Ministeri y'Urubyiruko no gutsura za Koperative bari bashinzwe kubacumbikira, umwe muri bo Madame MUKABASEBYA Césarie wari ushinze kuziyana i Kavumu i Nyanza yamenyesheje ko haburamo matelas esheshatu (6).

N.B. Izo matelas ntidushobora kuziriha kuko tutazi uko zabuze.

Umuyobozi w'ishuri,
Padiri Andereya KIBANGUKA.

Déclaration d'un manquant.

Les 500 paires de draps ont été achetés chez UTEXRWA suivant le bon de commande n° 463/87/AM et retirés par MWANAWIMPUHWE.

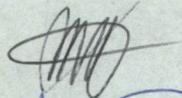
Ces draps ont servi aux joueurs qui logaient au Collège St André du 12 Juin au 2 Juillet 1987.

Après, quand on devait transporter les draps à Kavumu, on a constaté un manquant de 17 paires.

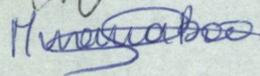
Ce manquant a été également déclaré verbalement au Directeur du Folklore et Loisirs.

Fait à Kigali, le 22/01/1988

MUKABIDELI



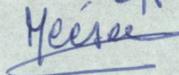
MWANAWIMPUHWE



MUKABANANA



MUKABASEBYA.



REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE MISERICOORD

BON DE COMMANDE

NO 454/87/RND

Budget Ind. 2000.16 Article 22.11.53.11tera 26.20

Fournisseur RWANDA FOAAT A LIVRER a MISERICOORD

I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
253	Matelas gisee homme 190 x 90 x 10 D16	2 100	531 300
	Pour la preparation des Manifestations de l'Exposition 1987		
	Nous disons : cinq cent trente et un mille trois cents francs		

Total 531 300

Visa du service du budget

et du contrôle.

Le (sous) Gestionnaire de Crédits, le 27 mai 1987

Prescrit fiche mod. I Poste No du 19.....

Ikiganiro magiranye na Dukabideli Perpétue

- Q. Niwowe wari mukuru w'abali bashinzwe kugura no kibika ndetse no gutarura ibintu byari bikenerwe mu biro byo kwizihiza umunsi mukuru w'inyaka 25 u Rwanda rumaze mu bwigenge?
- R. Ntabwo nari mu byerekeye kugura za matelas. Nariyeye mu mubare w'abo bantu turajya kugura ibiribwa gusa kuri 12.6.1987 ari nabwo abakinnyi bahageze. Ibikoresho byari byaraguzwe.
- Q. Si wowe se wari ushinze kuyobora abo bantu?
- R. Batangije kugura ibikoresho ndi muri conge.
- Q. Kiki abaguzwe matelas bakazigeza kuri Collège Saint-André aho bari bariyeyeho banyuzuye i Nyabisindu?
- R. Ubundi, Dwanawimpukwe Bronifida nari wababonye kuziyana i Nyabisindu, aho kubera impamvu ze bwite yaje kugira, byatumye mbishyirira undi aho Dukabasebya Césarine.
- Q. Wamenye ute ko matelas zabuze?
- R. Dukabasebya Césarine ahera matelas bwa mbere twese twari duhali. Izabuze turiziranda hamwe n'ibikoresho by'abakinnyi ba Ruhutu bilimo amayuzi n'imirama byababonye kuja i Nyanza ibindi muri ambassade, hanyuma turafungaye ^{urufunguzi turuka intendant.} Dukabasebya avuye i Nyanza, yabakirye ibisigaye atabwirye kuko aho nari nashyiriraye uwo muri ngo awurangize. Hagati aho aho hahamwe abaguzwe gukuramo ibikoresho by'intore byalimo. Dukabasebya avuye i Nyanza ubwa kabiri nubwo yatubwirye ko matelas 6 zabuze.
- Q. Ko Dukabasebya Césarine yari i Nyanza yabajemo ari?
- R. Yajanywe n'abakinnyi b'intore. Abo bakinnyi bayobowe na Ruhutu bashyiriramo umwuka muri bali bafite. Nese wasangaga Ruhutu ashaka ko ibintu bidupfana.

Q. Navuze ko Dukabasebya apakira bwa mbere muvuye muhali muhali. Ubuho ni wowe na nde?

R. Ni Dukabasebya, Dwanawimpukwe, Rugemangango, ~~na~~ chauffeur Sibomana Antoine na Bigaruka.

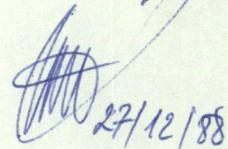
Q. Abasubijeye nyuma gutwara amayugi n' imigara ni bande?

R. Abo bamenywa na Hategekimana Emmanuel

Q. Kuki se mwabonye ibintu bibuze ntimuhite mukora raporo yanditse?

R. Dukabasebya aho avuye i Nyanza yabwirye Directeur Nkulikiyinka. Nawe antegereka kuzabishyira muri rapport financier. Bitewe nuko imodoka yo gutwara matelas zisigaye itahise ibonuka, zig ibura ry'izo matelas zamenyekanye nararangije gukora icyo rapport. Uretse ko na kubishyira muri rapport financier bitari byo.

Dukabideli Perpetue


27/12/88

Ikiganiro nagiranye na Dugemangango André:

- Q. Ninjye muri équipe yali ishinze kugura, gutira ndetse no gucunga ibintu byakoreshejwe mu biholi by' iminsi mikuru y' izibizaga imyaka 25 y' ubwigenge bw' igihugu cyacu ryali?
- R. Ninjye muri icyo équipe imilimo yaratangiye kuko nali muri congé, nakoranye nayo hasigaye nk' iminsi 10 gusa.
- Q. Wasanze matelas zaraguzwe cyangwa zali zitaragurwa?
- R. Zali zaraguzwe kuko abakinnyi bali baraje bagiraraho.
- Q. Mbese abo mwali mufatanije ni bande?
- R. Hali Dukabideli Perpetua wari responsible, hakaba kandi Dukabasebya Cesaria, Dwanawimpukwe Bonifida, Dukabanana Angelina na Dasabo François wagumana n' abakinnyi buri gihere cyane cyane mu ijoro.
- Q. Wowe waje nyuma wasanze hali ikintu kitagenda hagati y' abali basanzwe muri icyo équipe n' abiyongereyeho bavuye i Nyanza?
- R. Du by' ukuri nabonaga nta kibazo gikomereye gihali, uretse hali utuntu hagati y' abali bavuye i Nyanza ubwabo.
- Q. Ibikorusho mwali mufite n' ibyali byavuye i Nyanza byose byali bibitse hamwe cyangwa se byali bibitse ahatandukanye?
- R. Du bubiko halimo ibiribwa n' ibinyobwa, imiti, matela imwe, n' ibifurumba by' imyenda, nta by' intore byalimo. ~~Kubwo~~ ibyazo byabaga aho zaryamaga.

Q. Aho iminsi mukuru irangirye, ibintu byose mwohise mubiharana cyangwa hali byasigaye?

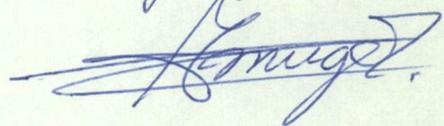
R. Twasezereye abakinnyi tumaze kubahemba. Aho twali kumwe batangira kwegeranya ibintu bitirurwa, buho muntu agatirura ibyo yatijye.

~~Murungu~~ Muteles zatwawe incuro ebyiri. Bapaki-
ra ubwa mbere nali mpari, izisigaye bazibitse muri
College Saint-André.

Q. Aho bazibitse warahabonye?

R. Oya, sinabikurikiranye kuko hali abagore babishinzwe. Bitewe na kwigabanya imilimo, buho muntu yitaga cyane kubyo yashinzwe.

Rugemangango André



Ikiganiro nagiranye na Dwanawimpukwe Bonifuda

- Q. Nwe mwaguzye matelas, mukajyana muri Collège Saint-André ndetse mukajitegura no ku bitanda, kuki atalimwe muvazijyanye i Nyanza iminsi mikuru irangije ahubwo zikajyanwa na Dukabasebya Césaré?
- R. Byatewe nuko Dukabanana Angeline yali ananirwe cyane (état de grossesse très avancé). Ibirori birangije twakozwe isuku, nta kindi yongeye gukorana natwe. Jye natiruye ibiriungiti twali twatuye muri MININTER bituma Dukabasebya nawe ajyana izo za matelas. Nta yindi mpamvu nzi.
- Q. Nwese uwali usanzwe ashingwe ikipe yanyu ni inde?
- R. icyo gihe yali Dukabideli Pépétue
- Q. Nwese kuva mu ntangiliro, mutangira kugura ibintu mwali kumwe nawe?
- R. Tugura za matelas yali ataraza. Uwali ushingwe kugura matelas yali Dukabanana Angeline. Twarajyanye turazigura.
- Q. Abandi mwali kumwe mukorana ni bande?
- R. Nbere twali batatu: Dukabanana, Dukabideli nanjye. Dukabasebya yaje nyuma azanye n'abo bali kumwe mu itoza ry'abakinnyi i Nyanza. Uwali responsable wabo ni Dukutu. Nyuma baje kutwongeramo Dugemangango.
- Q. Ubuho urushaka kuvuzaga ko Dugemangango na Dukabasebya baje muwararangije kugura matelas no kuzigeza Ikuli Saint-André?
- R. Baje byararangije.
- Q. Aho baziye ibibazo byavutse ni ibihe?
- Aho abali i Nyanza batoza abakinnyi baziye muri twe, bimwe mu bibazo byavutse nuko batumvikana naga ubwabo, Dukutu na Dukabasebya. Ubuho buvurikane buke bwabo bituma wonho muvuli

responsable wacu Dukabideli atemvikana n'uwabo Dukutu bikurura umwuka muri. Du byakuruye uwo mwuka muri Dukutu yatanguye azana umukozi w'i Nyanza amwita umukinnyi kandi atateganijwe. Hali abakinnyi bali mu ntore batahaga hanze aliko bakaza kuzenzura ku meza uko intore zilya ndetse n'uko zilyama.

Hali n'intore yirukanaga, akazisimbuza abandi bantu kandi ntubimenyeshwe. Ibyo bibazo twabimenyeshye Directeur wa Sports et Loisirs.

- Q. Dukabasabya atirura matelas yazitwaliye icyalimwe?
- R. Yazitwaye kabili. Ubwa mbere twese twali duhali uretse Dukabanana Angeline. Imodoka yazitwaye zali ebyili, zimaze kwuzura matelas zisigaye barazibika. Simbuka uwafunze, umfunguzo akazaha intendant wa College.
- Q. Aho babitse matelas zisigaye nta kindi cyalimo?
- R. Hali ibikoresho by'intore.
- Q. Ibyo bikoresho byavuyemo ryali bivanwamo na nde?
- R. Simuzi sinzi n'igihe byavuyemo.
- Q. Matelas zasigaye zavuyemo ryali, zivanwamo na nde, hali banyu?
- R. Ibyo byabazwa Dukabasebya kuko ariwe wazikuyemo. Nyuma yako niwe waje kutubwira ko hali izabuze, akanabibwira Padiri uteguka College na Directeur Nkulikeyinka.

Mwanawimpuhwe Bonifuda
Hwagabo

I kigamba nagiranye na Dukabavana Angeline:

- Q. Abali bashinzwe kugura no gutegura ibyali bikenewe mu muni mikuru y'ubwigenge bw' Igihugu cyacu ni bane?
- R. Hali Dukabideli Repetio, Nwanawimpukwe Bonifuda, Dukabavana Angelina, Dukabaseya Cesaria, Dugemangango Andrea niabo bakoranye mu by'ibiribwa, bagafashwa na intendante bamwiyambaje mu byo bakeneye.
- Q. Iyo milimo mwayitangiliye kimwe mwese?
- R. Oya, habanje Nwanawimpukwe nanjye tugura matelas muri Rwanda Foam, hakulikiraho Dukabideli na Dukabaseya wazanye n'intore bavuye i Nyanza. Nyuma hakulikiyeho Dugemangango. Aba bese basanze matelas zaraguzwe twaranazishashe ku bitanda byali biteganyijwe, ni ukwiza izo twali twaguzwe twonguyeho iya Collège dukulikiye umubare w'abakinnyi bagombaga kuza.
- Q. Ibintu mwaguzwe n'ibyo mwatwiye mwongeyeho n'iby'intore byavuye i Nyanza byabikwaga bite kandi hehe?
- R. Byabikwaga mu cyumba kimwe byose.
- Q. Ko naba narumvise ko iby'intore byabaga muri dortoirs intore zararagamo aho wowe ntirwaba wibeshya?
- R. Umunsi abakinnyi baraga i Nyanza, byabitswe hamwe n'ibindi. Aho batangiriyeye kwitoza nibwo byagumbye aho barara.

Q. Abaje gufatanya namwe bavuye i Nyanga mwarumvikanaye cyangwa baba barazanye icyuka kibi muri muwe?

R. Twarumvikanaga uretse ko hali umwuka muri hagati ya Dukutu na Dukabaseya bigatuma natwe tutumva tumerewe neza. Dukutu yazaga muri doctois tutabizi kandi atatunyuzeho, yaza ntadusuhuze, mbese yadufataga nka Dukabaseya kandi twe ntacyo dupfa. Intore nazo ubwazo uwo mwuka muri wari waziguzemo kuburyo zali ziguye gukora imyivumbagatanyo iyo Directeur Général wa Sports ataza gukoresha inama ngo abihoshe.

Q. Igihe ibirori byari birangiye, abakinnyi bamaze gusezererwa, ibintu bitari byatirurwe byabitwwe nandako kandi hehe?

R. Turuye mu birori, abakinnyi twabakiliye kuri College. Byo birangiye, bitwwe nuko nali nariwe kandi ntamereye neza bagenzi banjye banzemereye gutaha. Uwo nahise mfatirako na congé yo kubyara, ngaruka irangiye. Nibwo namenze ko matelas zabuze.

Q. Waba warumvise ko haba harajye mu bakinnyi bavuye i Nyanga abandi bantu bigita intore kandi atarizwa muri Collège Saint-André?

R. Buri bahari ngo barajye muri encadrement y' intore kandi duhali.

Q. Aho mu bimweye se mwakoze iki?

R. Twabitwiyeye secrétaire Général na Directeur Général wa Sports barabiyama baragenda. Aho umuboyi Dukutu yari yarazanye amwita intore yanze kumusezerera kugera igihe ibirori byarangiye. Uwo muboyi yitwaga Kambanda.

- Q. Uwo muboyi nawe se yaba yarakembwe?
- R. Simbizi aliko byashoboka kuko ari Dukutu wakembaga.
- Q. Aho wubwiye muri conge, bagenzi bawe bakubwiye ko matelas zabuze muri burya ki?
- R. Bamubwiye ko zabuze biratangaza.

Rukabana Angéline

~~D. B. Angel~~

ce 24/06/1988

Ikiganiro nagiranye na Dukabaseya Cesaria:

- Q. Winjiye muri équipe yali ishinzwe ibintu by' iminsi mikuru y' ubwizungu ryali ?
- R. Iminsi bali bamaze bakora singibuka, ariko nasanze baratangiye
- Q. Wasanze se baraguzwe matelas ?
- R. Zali zaraguzwe ku buryo nta kintu na kimwe twakuye i Nyanza uretse ibyali bkenewe mu mikingo. Ibindi byose byali biteguye.
- Q. Abali basanzwe bagize icyo équipe bali bande ?
- R. Hali Dukababana Angéline, Dwanawimukwe Bonifida na Dukabideli Perpetua
- Q. Ko numba ko na Dugemangango Andrea yali alimo byaba ari byo ?
- R. Dugemangango yaje nyuma bavuye ko abagore ubwacu tutumikanaga ariko byali urubwa.
- Q. Ubuho se koko byali urubwa ? Dwarumikanaga se koko ?
- R. Nta kintu na kimwe kibye cyari hagati yacu ?
- Q. Ko naba narumvise ko mwe abaruye i Nyanza mwazanye icyuka kibi ?
- R. Umwuka muri waturutse kubwumikanaga buke nali mfitanye na Dukutu biturutse ku byali byarakorewe i Nyanza.
- Q. Ko mutali mukili mweyine se, ukaba wari umaze kugera mu bandi bagore muri Collège Saint-André, urasanga Dukutu yarashakaga kugera kuki ?
- R. Dukutu yasaga n'ushaka kwineza kubakinyi bakamushyigikira, agashaka kuba ariwe ubitaho, agashaka ko amasaha yabo yo kurya adahura

n'ayabandi, turabyanga' bituma Directeur Général wa Sports ahamagaza inama yo kugarura umwaka mwiza. Ruhutu yagaragije kwereka abakinnyi ko tumwanga, bityo nabo tukabanga, bituma abakinnyi bashakira kwirumbagatanyu.

Q. Du mitegekere y'ibyo byose se Ruhutu yali ashingwe iki?

R. Yali ashingwe, nka ba Bikindi, gutoza abakinnyi gusa byarangiye bagataha. We zero yaha kujya aza kureba uko barya n'uko baryama.

Q. Ko numva ko yaba yaragize abandi bantu azana batari abakinnyi ni koko?

R. Halimo umutetsi wakoraga i Nyanza yaganye ngo aho umukinnyi. Du gihe twari i Nyanza yali yaratumugize inshuti akamwoshya gushika imfunguzo mbese no gutera rwaserera mu bandi batetsi ari jye ashaka guhuma. Amukomba zero kuva mu bakinnyi ngo namwe azabone amafaranga.

Q. Ibintu by'abakinnyi byali bivuye i Nyanza byabikwaga hamwe n'ibyo muwasanze byaraguzwe cyangwa byaraturirwe?

R. Nta byo kuryamirwa twavanye i Nyanza. Naho iby'umukinnyi nk'umizara, amayugi n'ibindi bene byo barararanga nebyo. Ahubwo mu gihe cyo guturura, tumaze gupakira matelas 180 zijya i Nyanza, izasigaye zabitswe hamwe n'ibyo by'intore muri dortoir imwe ya Collège Saint-André.

Q. Matelas zasigaye mwari mwazibaze?

R. Ntitwongeye kubara kuko nta kibazo twari dusanzwe tugira muri Saint-André.

ngo banazimubarulire ; iya kabilu nuko Dinistère yaguye
yohereza abantu bo gukura ibintu aho byali bitse bateli
ababitse . Yampaye gusa icyemezo cy'uko izo matelas 6
zibuze

DUKABASEBYA Cesaria

Yese 24/6/88

Ibiganiro nagiranye na Duhutu :

- Q. - Ni nde waguhaye urufunguzo rwa stock mwali
mwabitsemo ibikoresho by'intore, ko halimo
n'ibindi bikoresho bitimo za matelas?
- R. Twajyanye na gerante wa Collège Saint-André
arafungura, dukuramo ibintu by'abakinnyi
byagombaga kujya muri ambassade.
Ushobora no kubaza chauffeur w'imodoka twalimo
ya Land Rover
- Q. Uwo mushoferi yitwaga nde?
- R. Rudakemura
- Q. Nta wundi muntu mwali kumwe mu bali bagize
équipe yali ishinze ibintu by'ayo minsi
mukuru?
- R. Ntawe. Ni nyuma y'iminsi mikuru
- Q. Dugeze mu nzu nta matelas cyangwa se ibindi
bintu wabonyemo?
- R. Zalimo

Bikomeye i Kigali le 20-6-1988

DUHUTU

